



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 27

Réunion du Mardi 04 février 2020

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – ORTUNO – GODEFROY – LANOIX – DJELLAL

Excusés : MM. DENIS – MARTIN

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

PARIS – STADE DES FILLETES – NNI 75 118 02 01

Reprise de dossier – Erratum au P.V. C.R.T.I.S. du 28/01/2020.

La C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 6sy jusqu'au 04/02/2030 et non en niveau 5sy comme indiqué par erreur dans son P.V. du 28/01/2020.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

PARIS – STADE DE LA TOUR AUX PARACHUTES – 75 113 04 01

Cette installation était retirée du classement jusqu'au 21/11/2018

Installations visitées par M. LANOIX de la C.R.T.I.S. le 28/01/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Attestation de capacité
- tests in situ du 23/06/2015
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau 6SYE jusqu'au 04/02/2030.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

1.2. Confirmations de niveau de classement

CROISSY-SUR-SEINE – PARC DES SPORTS N°3 – NNI 78 190 01 03

Cette installation est classée en Niveau 5sy jusqu'au 05/09/2017.

Installations visitées par M. DENIS le 22/01/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement du revêtement (date mise à disposition : 22/01/2020) et de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau 5 SYE ainsi que des documents transmis :

- Attestation de capacité
- Plans de l'aire de jeu.
- Plan des vestiaires.

La Commission reste en attente des tests in situ pour prononcer le classement définitif du terrain et demande la ville de les transmettre dès que ceux-ci auront été réalisés.

Dans l'attente des tests, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE et autorise le déroulement de compétitions officielles sur cette installation.

La présente décision est transmise à la C.F.T.I.S. pour saisie du classement dans FOOT2000.

1.3. Changements de niveau de classement

NOGENT-SUR-MARNE – STADE SOUS LA LUNE ALAIN MIMOUN – NNI 94 052 01 01

Cette installation est classé niveau FOOT A11 sy jusqu'au 07/11/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel du club de NOGENT SUR MARNE F.C. demandant un changement de niveau.

La Commission rappelle que ce terrain était classé en niveau 5sy mais que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives, lors de sa réunion du 16/03/2017, a déclassé ce terrain en niveau Foot à 11sy en raison de l'absence de transmission de l'Arrêté d'Ouverture au Public malgré plusieurs relances.

Elle invite la Mairie à transmettre l'A.O.P. de l'installation sportive ou une attestation de capacité sur le modèle joint.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

ABLON-SUR-SEINE – STADE PIERRE POUGET – NNI 94 001 01 01

Reprise de dossier.

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 14/01/2020.

Au regard des éléments transmis faisant suite à la visite de M. LAWSON du 26/01/2020 :

- Eclairage moyen horizontal : 152 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.77
- Rapport Emin/Emaxi : 0.56

La C.R.T.I.S. prononce le classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 04/02/2022.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

CHOISY-LE-ROI – STADE JEAN BOUIN 1 – NNI 94 022 01 01

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 13/09/2019.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 22/01/2020.

Mesures relevées le 15/10/2019 par M. LAWSON.

Total des points : 11191 lux.

Eclairage moyen : 448 lux.
Facteur d'uniformité : 0,72.
Rapport E min/E max : 0,58.

Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 04/02/2021.

2.3 – Avis Préalables Terrain et Eclairage

HERBLAY-STADE DE BEAUREGARDSN°3-NNI 95 306 01 03

Cette installation était classée au niveau 6 S jusqu'au 25/03/2023

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la réalisation d'un terrain synthétique.

Elle donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour la réalisation de ce terrain en gazon synthétique de **niveau 6 SYE** minimum sous réserve du respect du Règlement des terrains et installations Sportives. L'éclairage est existant et sera de **niveau E FOOT A 11** , celui-ci n'est pas classé à ce jour.

3. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE

SAINT DENIS – STADE DE FRANCE – NNI 93 066 01 01

M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. effectuera le contrôle de l'éclairage le jeudi 19 mars 2020 à 19 h 00. Ce dernier demande de matérialiser les 25 points.

Information communiquée à M. MUHIC, Chef du Service Maintenance du Stade de France et à la C.D.T.I.S. du District de la Seine Saint-Denis.

DUGNY – STADE ALAIN MIMOUN – NNI 93 030 01 01

M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. effectuera le contrôle de l'éclairage le jeudi 17 février 2020 à 18 h 00. Ce dernier demande de matérialiser les 25 points.

Information communiquée à M. GRIVOT, Directeur des Sports et à la C.D.T.I.S. du District de la Seine Saint-Denis.

4. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

5. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.